



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2015
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2015

16-19 juin 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

Résumé

Établi en application de la décision 2001/4 du Conseil d'administration, le présent rapport récapitule les mesures prises par l'UNICEF pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports et les notes publiés récemment par le Corps commun d'inspection (CCI) et qui intéressent directement l'UNICEF. Les six rapports et la note examinés dans le présent rapport ont été publiés par le CCI entre septembre 2013 et décembre 2014.

* E/ICEF/2015/4.



I. Introduction

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) publie des rapports et des notes annuels à l'intention des chefs des secrétariats des organismes du système des Nations Unies qui ont accepté le statut du CCI. Chaque rapport ou note contient une série de recommandations qui doivent être examinées, soit par les chefs de secrétariat, soit par les organes délibérants de ces organismes (la liste des rapports et des recommandations figure à l'annexe 1). Le rapport de l'UNICEF à son Conseil d'administration fournit, notamment a) une brève présentation générale de la suite donnée par l'UNICEF aux rapports pertinents publiés par le Corps commun d'inspection entre septembre 2013 et décembre 2014; et b) des commentaires sur les recommandations du CCI qui ont été adressés au Conseil d'administration pour examen (voir annexe 2). Les rapports et les notes susmentionnés peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Web du Corps commun d'inspection (www.unjju.org) ou au moyen des titres en hyperlien de chaque rapport dans l'article II du présent document.

2. Depuis la présentation du rapport précédent (E/ICEF/2014/9) au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014, l'UNICEF a continué de participer, en collaboration avec le Corps commun d'inspection, à plusieurs examens effectués sous les auspices de ce dernier et au suivi des recommandations formulées dans ses rapports. Cette concertation sur des questions d'intérêt commun a permis d'améliorer l'utilité des rapports, de mieux appliquer ses recommandations et de gagner en transparence. En outre, les organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ont continué d'apporter des réponses communes aux diverses recommandations du Corps commun d'inspection.

II. Aperçu des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection

3. Les six rapports et la note du CCI intéressant directement l'UNICEF sont résumés ci-dessous. L'UNICEF a ajouté des observations supplémentaires sur chaque rapport et sur les recommandations formulées dans ces rapports.

A. Examen de la gestion des dossiers et des archives des Nations Unies (JIU/REP/2013/2)

4. Cet examen a pour objectif d'évaluer si l'ensemble actuel des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies et les arrangements d'organisation y relatifs répondent aux conditions d'une gestion efficace des dossiers et archives au siège, tout comme sur le terrain. L'examen a également pour but d'identifier les domaines exigeant une amélioration des pratiques respectives de gestion des dossiers et archives dans tout le système des Nations Unies.

Commentaires de l'UNICEF

5. L'UNICEF reconnaît que ce sujet est pour lui d'une importance capitale, de même que pour le système des Nations Unies dans son ensemble, et il est intéressé à

participer et à suivre les mêmes principes que ceux définis par la famille des Nations Unies.

B. Examen de la procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité (JIU/REP/2013/3)

6. L'examen a pour objectif d'évaluer le fonctionnement de la procédure actuelle de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi que l'efficacité et l'efficience des mécanismes institutionnels d'appui y relatifs.

Commentaires de l'UNICEF

7. L'UNICEF accueille favorablement le rapport et ses recommandations. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies en qualité de membre participant au Groupe consultatif interinstitutions afin de garantir que les améliorations apportées aux modes opératoires normalisés se concentrent sur davantage de transparence, d'équité, de globalité et de rigueur dans la procédure de sélection et de nomination. Depuis la publication du rapport, des progrès progressifs ont été enregistrés.

C. Examen de l'encadrement des partenaires d'exécution dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2013/4)

8. Le présent rapport se propose de passer en revue les méthodes et pratiques utilisées par l'ensemble des organismes des Nations Unies pour sélectionner et encadrer les partenaires d'exécution auxquels ils confient l'exécution de programmes ou de projets. Cet examen a également pour but de recenser les points forts et les faiblesses de la pratique actuelle et d'explorer les domaines dans lesquels l'encadrement des partenaires d'exécution pourrait être rendu encore plus efficace et rationnelle.

Commentaires de l'UNICEF

9. L'UNICEF se félicite du rapport du Corps commun d'inspection et accepte les principes d'orientation généraux identifiés par les recommandations, ce qui continuera à aider les organismes des Nations Unies à améliorer leurs pratiques, procédures et systèmes.

D. Analyse de la fonction mobilisation des ressources au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2014/1)

10. Cet examen a pour objectif d'étudier l'état de la mobilisation des ressources des organismes des Nations Unies et d'identifier les bonnes pratiques. Le rapport a pour but a) de répertorier les stratégies/politiques existantes de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies; b) de cerner l'expérience et les bonnes pratiques liées à leur mise en œuvre; c) d'examiner la coordination entre les entités et en leur sein dans leurs villes sièges et sur le terrain; d) de passer en revue

le fonctionnement et les effectifs des unités/bureaux de mobilisation des ressources; et e) de chercher à comprendre le point de vue des principaux États Membres contributeurs.

Commentaires de l'UNICEF

11. L'UNICEF prend note du rapport sur la mobilisation des ressources au sein du système des Nations Unies et a déjà fait des progrès sur les recommandations qu'il contient. L'UNICEF est d'accord avec le rapport sur l'importance des ressources de base, ou régulières, comme pivot de l'organisation. Les ressources de base permettent aux organisations d'élaborer des plans, d'être stratégique et réceptif, d'accroître la responsabilité, la transparence, le contrôle et la cohérence, de resserrer la coordination et de fournir des services prévisibles et différenciés pour satisfaire les besoins de tous les enfants et tout particulièrement ceux vivant dans les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Outre le fait qu'il préconise des ressources régulières, l'UNICEF encourage les partenaires fournisseurs de ressources à verser des contributions affectées qui soient pluriannuelles, flexibles et harmonisées avec le Plan stratégique 2014-2017.

E. Examen de projets d'immobilisation/de rénovation/ de construction dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2014/3)

12. L'examen a pour objectif d'étudier les pratiques, procédures et modalités actuelles dans des projets sélectionnés de rénovation ou de construction de bâtiments administratifs, principalement dans les villes sièges. Le rapport a en outre pour but d'évaluer les différences et les failles actuelles et d'identifier les leçons apprises et les meilleures pratiques qui peuvent renforcer l'efficacité et l'efficacé des projets dans tout le système.

Commentaires de l'UNICEF

13. L'UNICEF se félicite du rapport et de ses recommandations. En ce qui concerne la planification des projets de rénovation et de nouvelles constructions, l'UNICEF souhaite relever qu'il fait tout son possible pour appliquer des directives spatiales actualisées qui reflète les progrès nouveaux et plus rentables dans les technologies de l'information, de la communication, du mobilier et de l'efficacité énergétique.

14. En outre, les aspects environnementaux, énergétiquement efficaces et durables, pourraient être intégrés dans les plans-cadres d'équipement, avec pour but d'avoir des bâtiments écologiques, conviviaux, flexibles et accessibles à tous (y compris les personnes handicapées).

F. Examen après-Rio+20 des questions de gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/4)

15. L'examen a pour objectifs d'évaluer comment les organismes du système des Nations Unies promeuvent la cohérence des politiques, améliorent l'efficacité de

l'action, réduisent les chevauchements inutiles et renforcent la coordination et la coopération des activités liées à la gouvernance environnementale. Le rapport a de plus pour objectif de déterminer dans quelle mesure il y a bien renforcement systémique des stratégies du secteur environnemental dans le cadre du développement durable.

Commentaires de l'UNICEF

16. L'UNICEF prend note du rapport et soutient l'élaboration d'une politique commune et des directives connexes pour prévenir les conflits d'intérêt des membres et/ou experts qui participent à des groupes techniques et scientifiques dans le domaine de l'environnement. L'UNICEF prend note également des propositions relatives à la mise en place, à l'échelle de tout le système, d'une structure d'évaluation et de contrôle des ressources requises pour assurer la protection de l'environnement et un développement durable au sein du système des Nations Unies. De plus, l'UNICEF en tant que participant actif au processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, adhère aux notes d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'intégration de la durabilité environnementale et des trois dimensions du développement durable dans le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

G. Examen de l'emploi des retraités et des fonctionnaires ayant dépassé l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les organismes des Nations Unies (JIU/NOTE/2014/1)

17. Cet examen étudie l'emploi des retraités et des fonctionnaires ayant dépassé l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les organismes des Nations Unies. Il donne une analyse comparative à l'échelle du système des politiques et pratiques générales, sur la base des informations disponibles, et identifie les points communs et les différences ainsi que les bonnes pratiques qui pourraient être reproduites.

Commentaires de l'UNICEF

18. L'UNICEF se félicite de l'examen sur l'emploi des retraités et des fonctionnaires ayant dépassé l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les organismes des Nations Unies. L'UNICEF note que les pourcentages, pour les organismes des Nations Unies cités dans le rapport, sont sensiblement plus élevés que ceux enregistrés à l'UNICEF, où – au cours des trois dernières années – le pourcentage des fonctionnaires ayant dépassé l'âge réglementaire du départ à la retraite était en moyenne de 9 %, les retraités représentant 2 % des contrats individuels de consultants et 1 % des contrats d'assistance temporaire délivrés chaque année.

19. L'UNICEF note qu'il n'a pas encore mis au point un moyen systématique à l'échelle de l'organisation pour recueillir des données, des connaissances ou des informations auprès du personnel qui part ou est parti à la retraite. Cependant, certains de ses bureaux ont mis au point des modes opératoires normalisés pour mettre à profit les connaissances du personnel qui doit partir à la retraite. Actuellement, l'UNICEF étudie des méthodes possibles pour recueillir plus systématiquement et partager les connaissances des retraités sur la base des bonnes pratiques d'autres organisations.

Rapport et notes du Corps commun d'inspection en cours et à venir

20. L'UNICEF participe aux examens effectués en ce moment par le Corps commun d'inspection qui seront complétés en 2015 et il se félicite de la perspective de présenter ses commentaires à leur sujet au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2016. La liste préliminaire de ces rapports figure ci-dessous :

- a) Examen des arrangements administratifs et de la programmation conjointe concernant les activités opérationnelles à l'échelle du système des Nations Unies (doit être achevé en 2015);
- b) Examen de la réalisation du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous à l'échelle du système (doit être achevé en 2015);
- c) Examen des politiques et pratiques d'information du système des Nations Unies (doit être achevé en 2015);
- d) Examen de la coopération entre les commissions régionales des Nations Unies (doit être achevé en 2015);
- e) Examen complet des activités et ressources allouées aux changements climatiques dans le système des Nations Unies (doit être achevé en 2015);
- f) Examen de la sûreté et de la sécurité du système des Nations Unies (doit être achevé en 2015);
- g) Étude de faisabilité concernant un examen des missions politiques spéciales des Nations Unies (doit être achevée en 2015);
- h) Cadre d'évaluation comparative pour les examens de gestion et d'administration des organismes du système des Nations Unies (doit être achevé en 2015).

Annexe 1

Liste des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection

<i>Symbole du rapport du CCI</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations contenues dans le rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations intéressant l'UNICEF</i>	<i>Nombre total de recommandations intéressant le Conseil d'administration de l'UNICEF*</i>
JIU/REP/2013/2	Gestion des dossiers et des archives des Nations Unies	6	6	1
JIU/REP/2013/3	Procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité	3	2	0
JIU/REP/2013/4	Examen de l'encadrement des partenaires d'exécution dans les organismes du système des Nations Unies	12	11	2
JIU/REP/2014/1	Analyse de la fonction mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies	5	4	2
JIU/REP/2014/3	Projets d'immobilisation/de rénovation/de construction dans les organismes des Nations Unies	4	0	0
JIU/REP/2014/4	Examen après-Rio+20 des questions de gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	13	3	0
JIU/NOTE/2014/1	Emploi des retraités et des fonctionnaires ayant dépassé l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les organismes des Nations Unies	5	2	0

* Pour les détails de ces recommandations, voir annexe 2.

Annexe 2

Résumé des commentaires de l'UNICEF sur les recommandations du CCI adressées au Conseil d'administration

Recommandations pertinentes

Commentaires

Gestion des dossiers et des archives des Nations Unies (JIU/REP/2013/2)

Recommandation 6

L'Assemblée générale et les instances délibérantes des entités des Nations Unies traitées dans le présent rapport devraient demander au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat respectifs de présenter une proposition de projet conjointe pour améliorer la gestion des dossiers et archives de manière cohérente dans leurs entités respectives.

L'UNICEF convient que ce sujet est d'importance capital pour lui et pour le système des Nations Unies en général. L'UNICEF s'intéresse à participer et à suivre les mêmes principes que ceux définis par la famille des Nations Unies. Il convient de noter que l'UNICEF a approuvé un projet de gestion des contenus pour 2014-2017, qui reposera sur les informations appropriées des recommandations faites dans le présent rapport, s'il y a lieu.

Examen de l'encadrement des partenaires d'exécution dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2013/4)

Recommandation 3

Les organes délibérants du système des Nations Unies devraient encourager les chefs de secrétariat de leurs organisations respectives à préparer et à leur soumettre un cadre stratégique complet des partenariats propre à leur organisation, y compris les partenaires d'exécution, harmonisé sur leurs objectifs stratégiques généraux de société. Ce cadre devrait comprendre une analyse des ressources requises pour le concrétiser.

L'UNICEF prend note de cette recommandation et soutient le concept d'un cadre complet de partenariats. Un cadre stratégique de partenariats a été présenté au Conseil d'administration en 2009 et un cadre élargi de partenariats en 2012. Dans le cadre de son Plan stratégique pour 2014-2017, l'UNICEF a tenté d'harmoniser ses objectifs organisationnels en général avec ses partenaires d'exécution pour traiter les objectifs à long terme des partenaires et ses plans stratégiques futurs.

Recommandation 5

Dans le contexte de l'examen quadriennal complet et conformément aux efforts en cours pour élaborer un cadre commun des Nations Unies pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement des capacités nationales, l'Assemblée générale devrait commander une étude à l'échelle du système, pour faire le point de l'efficacité et de l'impact des approches relatives aux partenaires d'exécution, aux initiatives et systèmes sur le renforcement des capacités nationales et la promotion de l'appropriation nationale dans l'exécution des programmes et activités pour le développement durable.

L'UNICEF prend note de la recommandation et attend avec intérêt les conclusions de l'étude à l'échelle du système.

Analyse de la fonction mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/1)

Recommandation 1

Les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies devraient revoir périodiquement leur stratégie ou leurs politiques en matière de mobilisation des ressources, notamment en donnant des orientations politiques et en surveillant la mise en œuvre de la stratégie ou des politiques de mobilisation des ressources et en assurant le suivi et l'examen de mises à jour régulières.

Conformément à la décision 2014/17 du Conseil d'administration, l'UNICEF organisera chaque année, lors d'une session officielle de son Conseil d'administration, un dialogue structuré avec les États Membres pour contrôler et assurer le suivi de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'harmonisation des ressources fournies pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2017, y compris des informations sur les lacunes de financement.

Recommandation 2

L'Assemblée générale des Nations Unies et les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies devraient demander aux États Membres, lorsqu'ils font des contributions spécifiques, de faire en sorte qu'elles soient prévisibles, à long terme et conformes aux mandats fondamentaux et aux priorités des organisations.

Conformément à la décision 2014/17 du Conseil d'administration, l'UNICEF est déterminée à poursuivre le travail avec les partenaires fournisseurs de ressources pour que les contributions soient prévisibles, flexibles et conformes au Plan stratégique pour 2014-2017. L'UNICEF plaide en faveur de ressources régulières et de contributions affectées qui réduisent les coûts des transactions, sont des ressources affectées au début d'une période de planification (d'une durée pluriannuelle), et font l'objet d'un système de présentation de rapports et d'évaluation simplifié et harmonisé. Les fonds mis en commun, tels que les guichets thématiques qui sont directement harmonisés avec les résultats du plan stratégique et l'action humanitaire, ont la priorité.
